

Projet ADEGAL

Automatisation de la Déclaration EGALité professionnelle "D'égale à égal"

Hackathon DSN



L'équipe



Une équipe pluridisciplinaire motivée

ADEGAL

8 co-équipiers

Julien BOUQUILLON: DINUM - beta.gouv.fr

Alexandre CARUSO: ZENDSN

Christophe CUQ: URSSAF DID (porteur)

Alain FORET: ZENDSN

Maxime GOLFIER : Fabrique Ministère Sociaux

Arnaud ROBIN: DINUM – beta.gouv.fr

Jérémy SIRUGUE : URSSAF DID

Mélanie ULLMO : Sociologue DINUM

Le contexte

Un Index adossé à la loi

Le calcul des Index d'égalité professionnelle est obligatoire pour toutes les entreprises à partir de 50 salariés depuis le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019.

Cette déclaration les oblige à se replonger dans le détail de leurs données RH pour en extraire les données spécifiques demandées par l'administration afin de pouvoir calculer l'index d'égalité H/F via une <u>plateforme dédiée</u>.

*Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Calcul et déclaration de l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

*Représentation équilibrée femmes-hommes

Déclaration des écarts de représentation entre les femmes et les hommes dans les postes de direction.

La problématique

Des contraintes et des pénalités

Situation

Entreprise d'au moins 50 salariés

Index < 85 points

Index < 75 points

Index < 75 points trois années consécutives

Contraintes / Pénalités

Obligation de publier l'Index avant le 1er mars sur EgaPro et de le communiquer au BDESE et sur le site de l'entreprise.

Publication d'**objectifs de progression** pour chaque indicateur de l'Index définis par accord ou décision.

Communication interne et externe de mesures de correction définies par accord ou par décision.

Sanction applicable à hauteur de **1% des rémunérations** et gains versés sur la période

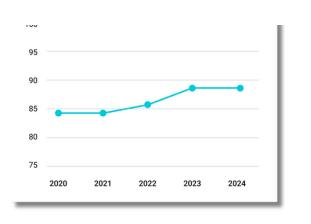
La problématique

Une démarche utile et qui porte ses fruits

... mais avec une marge de progression







Une activité chronophage

1 semaine/an pour une entreprise de 200 salariés

30.000 entreprises concernées

88/100Index moyen 2024

Un score en **augmentation** au fil des ans



Et malgré l'obligation légale au 1er mars 2024...

Index 1

77% des entreprises concernées ont publié leur note

Index 2

58% de répondants

La promesse

Dans l'intérêt de la politique de simplification administrative pour les entreprises et la politique d'égalité entre les femmes et les hommes notre projet propose d' :

AUTOMATISER le calcul de l'Index à partir des données de la DSN

AUGMENTER la visibilité des inégalités en publiant deux fois par an

La proposition de valeur

La proposition de valeur

ALLÉGER

les démarches administratives obligatoires pour les entreprises de plus de 50 salariés.

OUVRIR

des données fiables et à jour sur l'égalité professionnelle.

ACCOMPAGNER

les entreprises dans le pilotage de l'égalité professionnelle deux fois par an (plutôt qu'une).

RATIONNALISER

l'application plus systématique des pénalités prévues par le décret.

ANTICIPER

l'évolution des normes européennes (2027) pour une mise en application exemplaire.

La proposition de valeur

Un projet dans la droite ligne des politiques portées par le Gouvernement

L'automatisation du calcul et de la publication n'est pas une façon de dé-responsabiliser les entreprises dans le pilotage de leurs politiques de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes c'est :

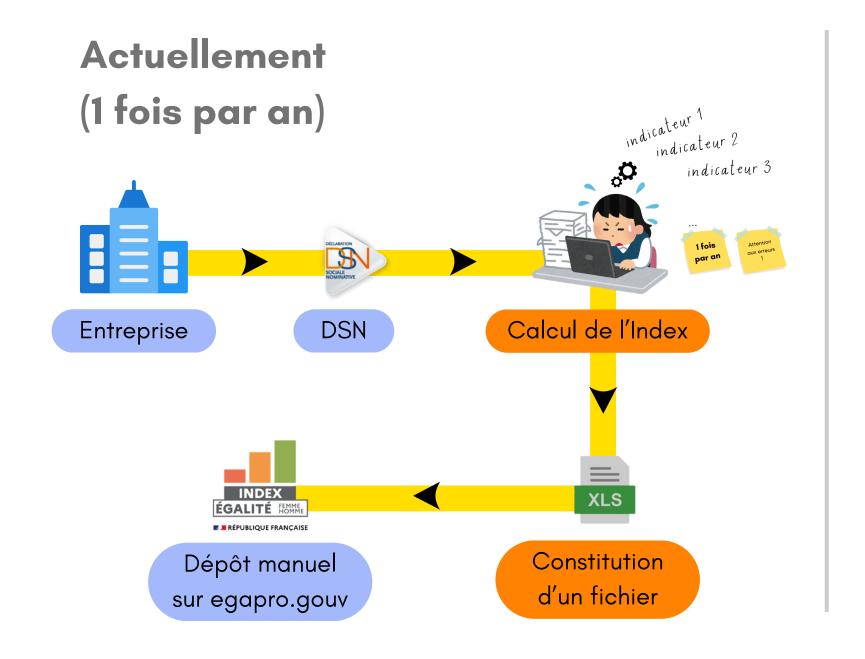
ÉVITER de faire de la politique d'égalité une tâche lourde, désagréable et rédhibitoire

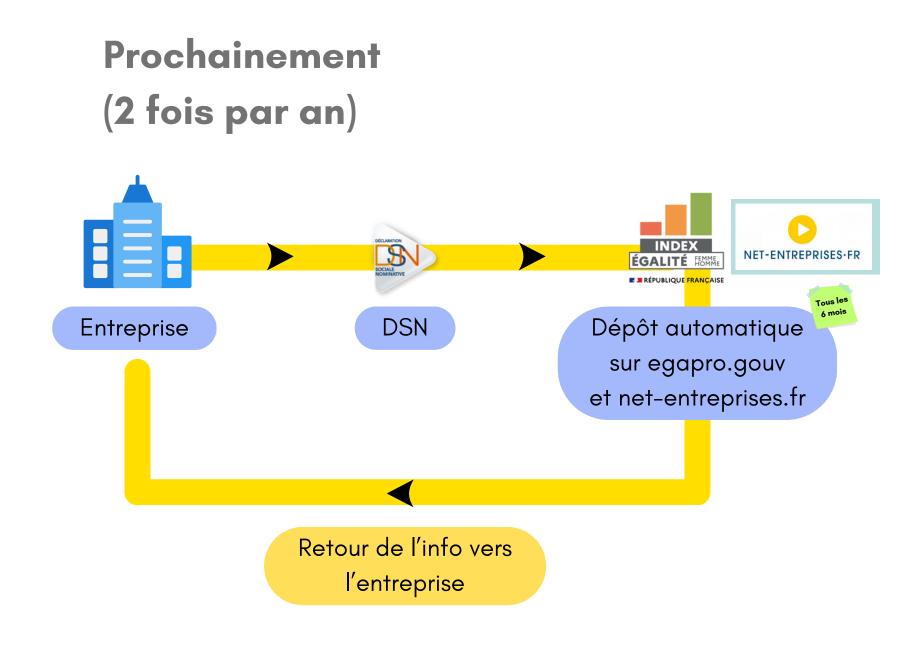
GARANTIR l'exactitude de l'Index pour toutes les entreprises

PARTAGER publiquement les données sur l'égalité dans l'entreprise

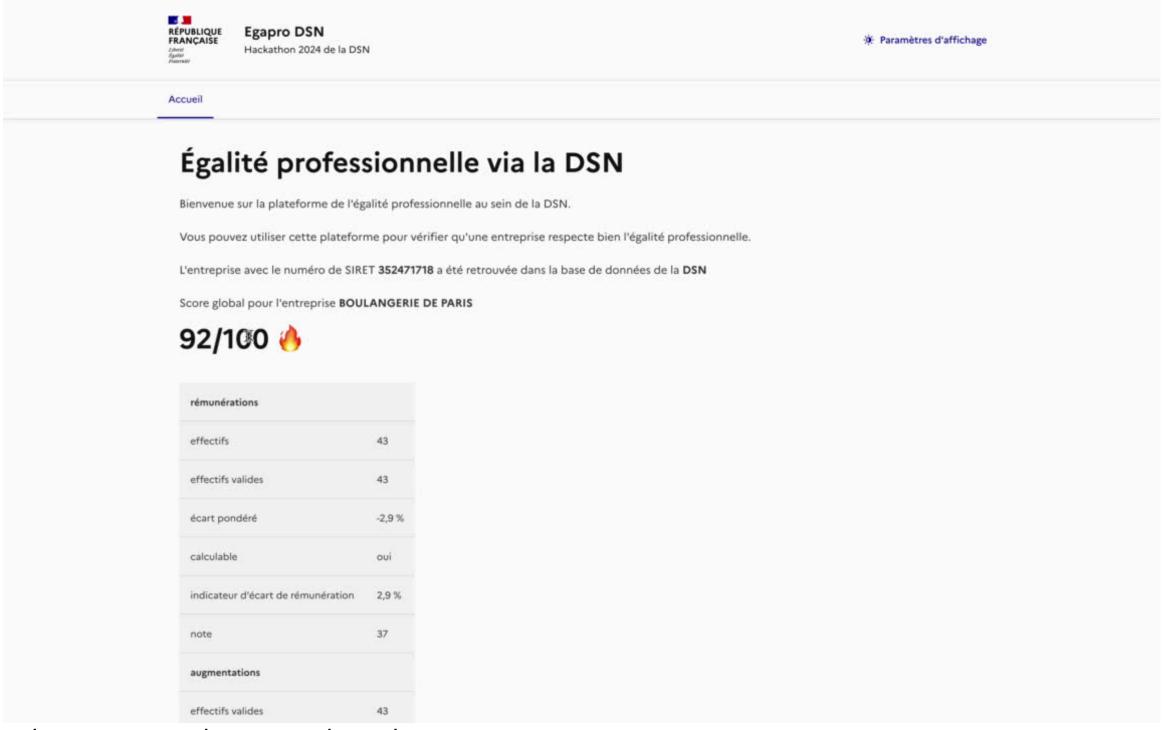
Une automatisation de calcul préconisée par le HCE (2024) à l'unanimité.

Les fonctionnalités





Démonstration



Cliquez pour démarrer la vidéo

Les usages

Entreprise:

Publication obligatoire 1 fois par an visible et lisible sur le site internet de l'entreprise. Si l'entreprise ne dispose pas de site internet, elle doit porter ces informations à la connaissance des salariés par tout moyen.

Exemples d'usages par les pouvoirs publics :









SPALLIAN

MindRH

Conseil RH et Recrutement

Grande cause du quinquennat : pilotage des politiques publiques

Mise en oeuvre dans le monde du travail Vérification des informations légales publiques des entreprises, associations et services publics en France

Transparence les
informations
environnementales,
sociétales et sociales
des entreprises

Réutilisation par le secteur privé, dans l'analyse et le conseil en stratégie RSE, notamment

Méthode de création de la solution

Facilitateurs:

- 2 Datascientists de la DINUM possèdent l'algorithme de calcul de l'index EGAPRO sur le site officiel egapro.travail.gouv.fr à partir des 5 indicateurs fournis par les services RH des entreprises
- L'entreprise ZENDSN propose déjà aux entreprises un service de calcul des 4 indicateurs à partir de leur DSN

Technique:

- Repérage sur la base DSN nationale directe des champs à utiliser pour calculer les 5 indicateurs automatiquement et calculer l'index EGAPRO
- Extraction des données DSN nécessaires de l'entreprise via SQL + Python
- Envoi des paramètres au moteur de calcul <u>publi.codes</u>
- Restitution et explication des résultats
- Mise à disposition de l'information sur les deux sites EGAPRO et net-entreprises

Qui sont les usagers visés?

Les services DRH et paye des entreprises, associations et syndicats, qui emploient au moins 50 salariés.

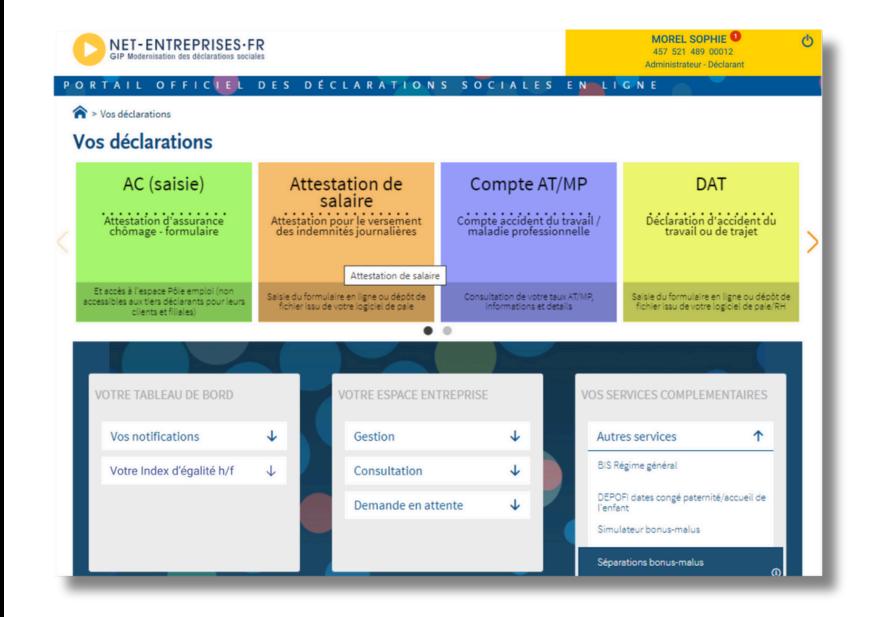
À l'exclusion:

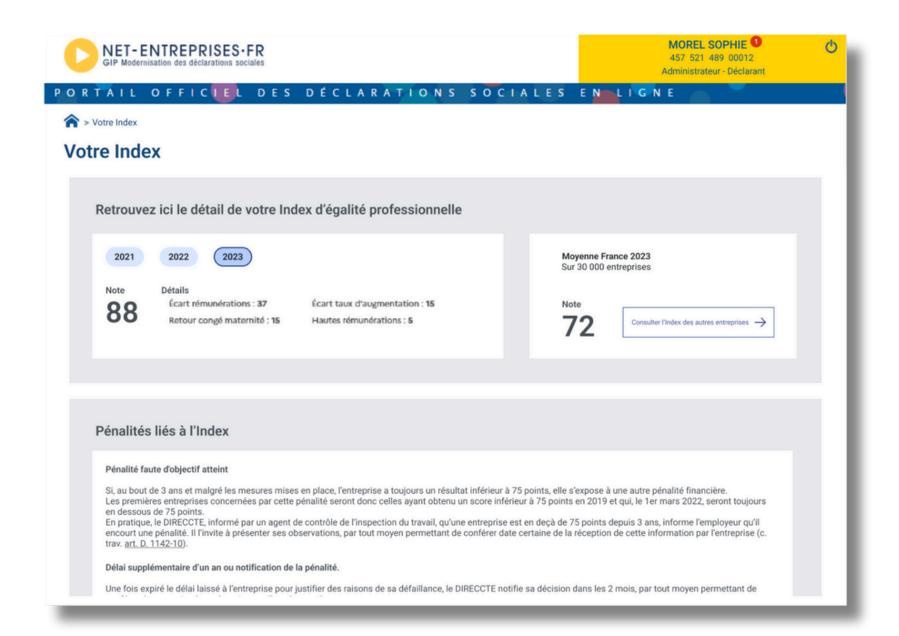
- Du secteur agricole
- Des travailleurs indépendants
- De la fonction publique (sauf les établissements publics à caractère industriel et commercial et certains établissements publics administratifs qui emploient au moins 50 salariés dans des conditions de droit privé)
- Les collectivités territoriales ne sont pas assujetties à cette obligation



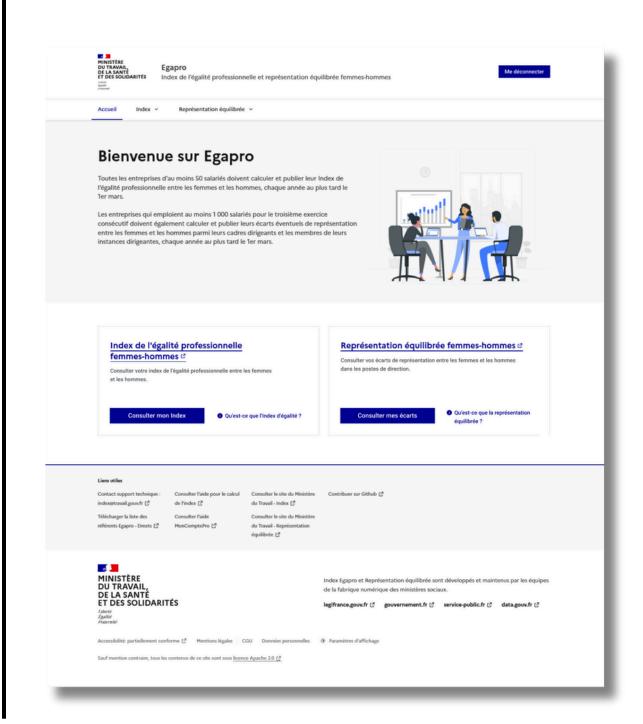


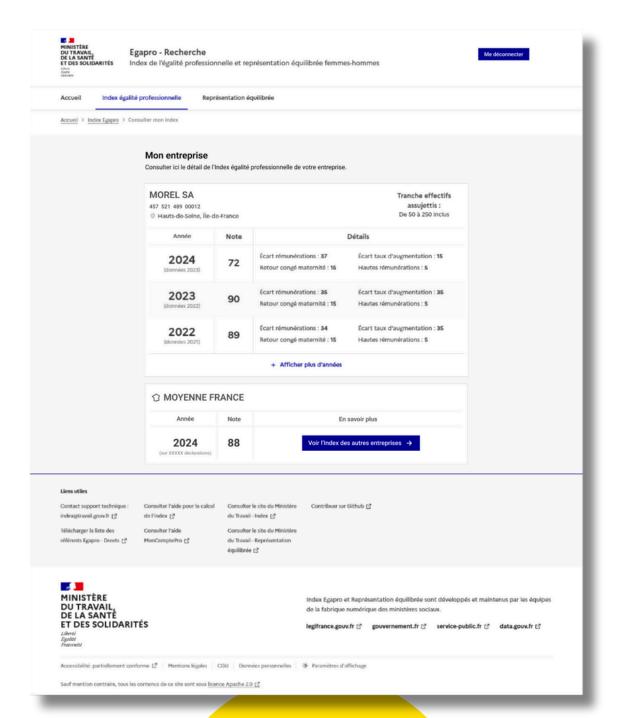
Quelle utilisation?

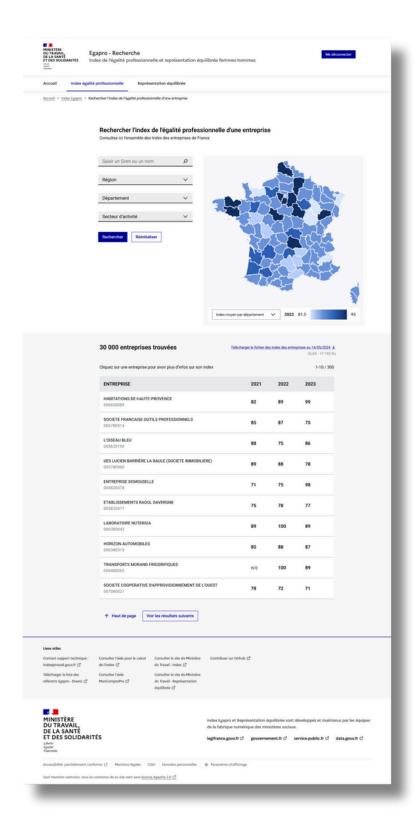




Quelle utilisation?







- 100% des index seront calculés
- La donnée sera fiable, uniformisée et mise à jour 2 fois par an pour toutes les entreprises concernées.
- ADEGAL simplifiera la charge administrative de 30 000 entreprises (des milliers d'heures gagnées par an!)

Méthode de calcul de l'impact :

Si la progression des notes est plus rapide qu'avant la mise en place d'ADEGAL sur trois ans

Si les entreprises défaillantes enclenchent des négociations collectives après publication de leur Index

Si l'application des sanctions prévues par le décret est rationnalisée, et donc plus compréhensibles pour tous (légitimée par un calcul normé national)

Si les entreprises gagnent du temps sur leurs démarches administratives

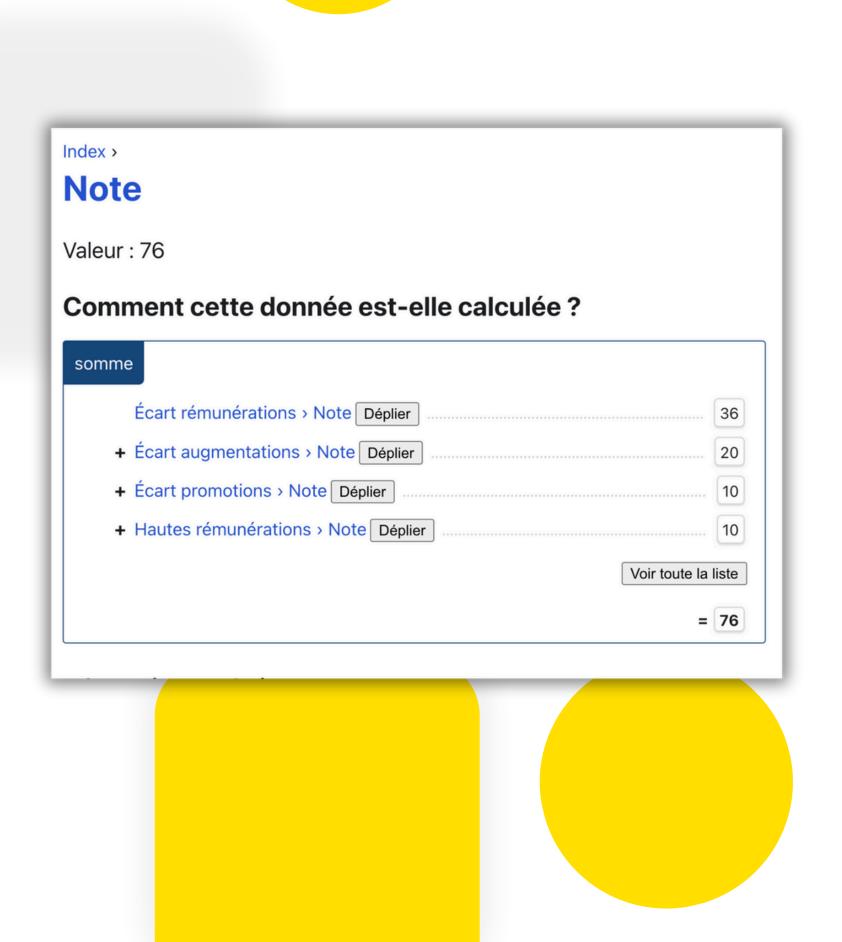


Documentation du projet

- Un pad pour <u>quelques notes</u> de travail
- Les requêtes SQL de test
- <u>Un notebook Jupyter</u>
- Le <u>code de l'algorithme de calcul</u> <u>de l'index</u> et <u>les paramètres</u> nécessaires

L'algorithme étant public (Open data), toute entreprise peut vérifier les calculs opérés

Un projet **pérenne** : version évolutive notamment dans le cadre du projet d'index européen 2027 ou extension au service public.



Qualité des données utilisées

Difficultés rencontrées

Anomalie dans l'extraction de certains éléments de la base DSN (ex : salaire de base proratisé pour certains salariés en cas d'entrée/sortie)

Les critères d'emploi sont parfois personnalisés en entreprise

L'index EGAPRO est calculé sur Siren

Indicateur des 10 plus hautes rémunérations par entreprise H/F : calcul aléatoire en entreprise

Il manque la data DSN sur le type d'augmentation

Index 2 : Représentation équilibrée femmes hommes : Déclarer vos écarts de représentation entre les femmes et les hommes dans les postes de direction.

incidences

Prévoir des alertes en amont pour s'assurer de la qualité de la donnée

Index retoqué précédemment par Direction du travail

Indicateur par région biaisé

Calcul de l'Index impacté

Ex : augmentation de l'indice ou individuelle (échelon) pour une administration

Répartition Conseil administration : donnée hors DSN

Merci pour votre attention